

MANDAT EXCLUSIF DE VENTE D'UN VEHICULE D'OCCASION

MANDANT		MANDATAIRE	
NOM :		LOHEAC STAND AUTO	
Prénom :		1, rue de l'écusson	
Adresse :		35550 LOHEAC	
CP :	Ville :		
Téléphone :		Téléphone : 02 99 34 06 18	
Pièce d'identité :		E-mail : standauto35@orange.fr	
N° de pièce :		Siret : 484 307 459 00018	
Délivrée le :			

Le mandant et le mandataire ont convenu et arrêté ce qui suit :

Par les présentes, le mandant charge le mandataire de vendre le véhicule désigné ci-après et le mandataire accepte cette mission.

MARQUE	PUISSANCE FISCALE	MODELE	TYPE	IMMATRICULATION	N° DE SERIE
NBRE CLES	1ERE MAIN	DATE REMISE	KILOMETRES	ANNEE MODELE	1ERE MISE EN CIRCULATION

Le mandant déclare qu'il est le seul propriétaire de ce véhicule et peut en disposer à sa guise.

REMISE EN ETAT

- Les frais d'ouverture de dossier d'enregistrement relèvent à 0.00 €.
- Le mandataire déclare que le véhicule peut être vendu tel quel.
- Le mandataire estime que le véhicule doit subir des opérations de remise en état dont le détail ne figure pas sur une fiche de réparation annexée aux présentes pour un montant estimé à : 0.00 €
- Le mandant, dûment informé de son absence, son refus, s'oppose à la réalisation des réparations conseillées.
- Le mandant, dûment informé que son voyage de son véhicule lui sera facturé 170.00 € ; accepte de faire nettoyer son véhicule.
- Ce véhicule sera vendu dans l'état où il est remis ce jour au mandataire.

EXCLUSIVITE DE VENTE - DUREE

Le présent contrat est consenti et accepté AVEC EXCLUSIVITE à compter de la date de la signature des présentes pour la durée de deux mois, durée pendant laquelle aucun retrait n'est possible.

Pendant la durée de ce contrat, le mandant s'engage donc à ne pas vendre, directement ou indirectement, le véhicule déposé.

Cette durée est stipulée reconductible tacitement pour une durée maximale de trois mois en ce compris la durée initiale. Le mandat de vente prend fin par la vente du véhicule déposé ou au terme de la durée initiale par la dénonciation du contrat par l'une des parties suivie de la restitution invendu du mandant.

Si toutefois le mandant exige la restitution de son véhicule avant la durée minimum d'un mois, il devra verser au mandataire la somme de 150.00 € à titre de dédommagement de frais de stationnement, assurance et publicité.*

Au terme des trois mois, le mandant aura huit jours pour récupérer son véhicule ; après quoi il lui sera facturé 7.00 € par jour, chaque jour commencé étant dû.

Les parties s'engagent également à assumer les obligations définies.

PAIEMENT DU PRIX AU MANDANT ET COMPTE-RENDU

Le mandataire informe le mandant de la vente et lui verse sa fraction du prix au plus tard dans le délai de douze jours à compter de la réalisation de la vente.

ASSURANCE

- Le véhicule du mandant doit être assuré par ses soins.
- Le dépositaire déclare être assuré pour le vol et l'incendie des véhicules déposés.
- Il dégage toutes responsabilités en cas de vol d'objets ou de matériels laissés dans le véhicule hors le matériel expressément qualifié d'accessoire et destiné à être vendu en même temps que le véhicule.
- En cas de sinistre ou de vol, seule la franchise sera due par le déposant.

OBLIGATIONS DU MANDATAIRE

GARDE DU VEHICULE – Le mandataire assume les risques inhérents à la garde juridique et matérielle du véhicule déposé (art.1927 du Code Civil), ce qui inclut son entretien. En cas de disparition du véhicule (destruction, perte, vol,...), le mandant est indemnisé par le mandataire à la hauteur du montant qu'il aurait reçu en cas de vente, à dire d'expert. Si le véhicule déposé cause un dommage, le mandataire, en tant que gardien, est présumé responsable.

CIRCULATION DU VEHICULE – Le mandataire est tenu de ne faire circuler le véhicule que dans la stricte mesure où préalablement le véhicule contre tous risques.

EN CAS DE RESTITUTION DU VEHICULE – Le mandataire doit rendre le véhicule dans l'état où il se trouve au moment de la restitution (art.1933 du Code Civil). S'il a été détérioré, c'est au mandant de prouver que le mandataire est responsable.

OBLIGATIONS DU MANDANT

Le mandant est tenu de l'ensemble des obligations induites par les lois en vigueur ainsi que celles qui découlent du présent contrat. En conséquence, il doit particulièrement :

- Payer les frais de transport : le mandant assume les frais de remise et de restitution du véhicule.
- Payer le mandataire : la commission est due par le mandant au mandataire, même si l'acquéreur a été trouvé et envoyé au dépôt-vente par le mandant.
- Assumer la responsabilité liée aux vices du véhicule déposé. Le mandant, en tant que propriétaire, est responsable des vices de la chose et en doit garantie à l'acquéreur. C'est le cas, par exemple, de l'action en revendication pour un véhicule précédemment volé puis vendu de bonne foi, ou de la garantie légale des vices cachés.

En cas de restitution du véhicule par le mandataire, en cas de détériorations non survenues du fait de ce dernier, les réparations en découlant seront à la charge du mandant (art.1933 du Code Civil).

COMMISSION EN FONCTION DU PRIX DU VEHICULE

- **500 €** si le prix de vente est compris entre **0 € et 10 000 €**
- **700 €** si le prix de vente est compris entre **10 0001 € et 20 000 €**
- **1 000 €** si le prix de vente est compris entre **20 0001 € et 30 000 €**
- **1 500 €** si le prix de vente est compris entre **30 0001 € et 40 000 €**

PRIX DE VENTE ET REMUNERATION DES PARTIES

Prix de vente (Hors commission) : €

Commission : €

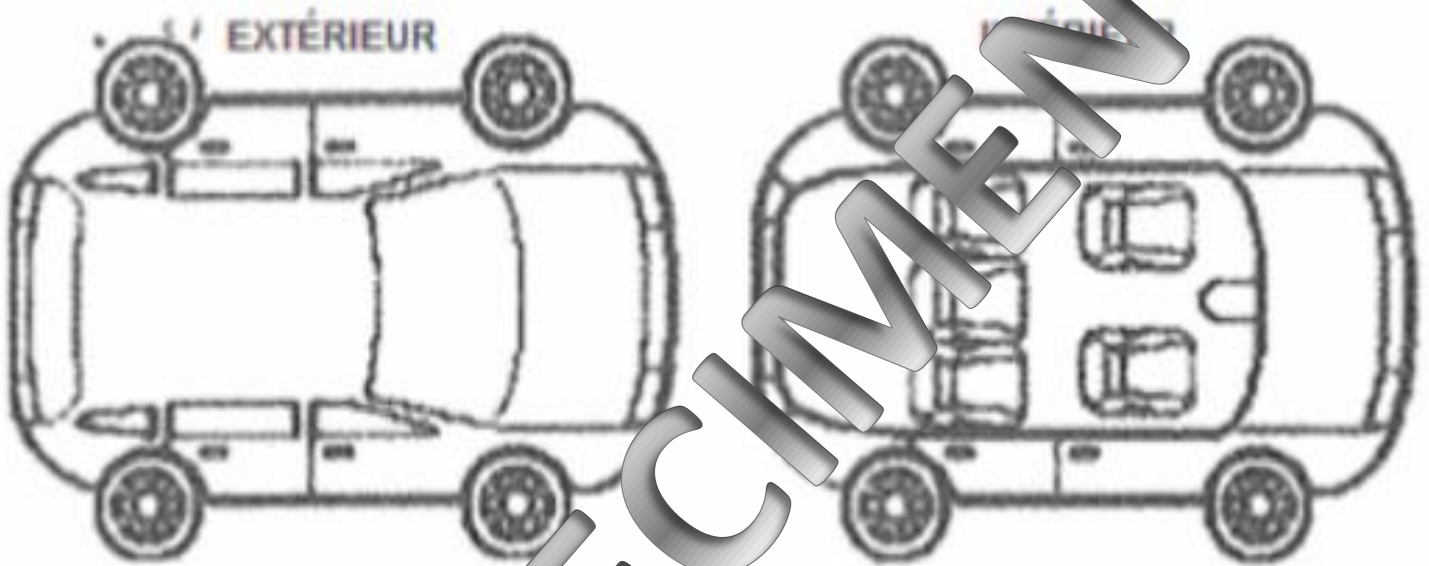
PRIX DE VENTE : €

ELECTION DE DOMICILE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour l'exécution des présentes et de leur suite, les parties élisent domicile aux adresses indiquées ci-avant.

PIECES ACCOMPAGNANT LE VEHICULE		ANNEXES	
Récépissé de contrôle technique	<input type="checkbox"/>	Fiche descriptive	<input type="checkbox"/>
Carte Grise	<input type="checkbox"/>	Fiche de réparation	<input type="checkbox"/>
Attestation Km	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>
Certificat de non-gage	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>
Carnet d'utilisation et entretien	<input type="checkbox"/>	Niveau de carburant :	<input type="checkbox"/>

ETAT DU VEHICULE A LA RECEPTION



Légende :

- **R** : Rayure
- **F** : Fissure
- **E** : Enfoncement
- **C** : Cassé/Abîmé
- **M** : Manquant

Fait à

Le

Signature du mandant :

« Lu et approuvé »

Signature du mandataire

« Dépôt et mandat de vente acceptés »